

Référence :	NI-00302
Date d'application :	16/09/2024

Note d'information

Paiement des heures supplémentaires (hors médecins)

L'établissement offre la possibilité à tout professionnel de bénéficier d'un paiement en heures supplémentaires pour la totalité des heures dépassant les 60 heures de leur solde N-1 (31/12/2023) dans leur compteur OCTIME, sous réserve que ce paiement n'entraîne pas un solde global négatif.

Exemple 1 :

Solde N-1 : 110 heures

Solde global : 170 heures

Nombre d'heures supérieures à 60 heures du solde N-1 : 50 heures

Possibilité de se faire indemniser les 50 heures puisque le solde global restera positif avec 120 heures.

Exemple 2 :

Solde N-1 : 110 heures

Solde global : 30 heures

Nombre d'heures supérieures à 60 heures du solde N-1 : 50 heures

Possibilité de se faire indemniser les 30 heures pour ne pas générer un solde global négatif.

Exemple 3 :

Solde N-1 : 110 heures

Solde global : -2 heures

Nombre d'heures supérieures à 60 heures du solde N-1 : 50 heures

Pas de possibilité d'indemnisation puisque le solde global est déjà en négatif.

Le 30 octobre 2024, une édition des compteurs OCTIME sera réalisée et le paiement se fera sur la base de ces données sur la paie du mois de novembre 2024.

Afin de faciliter la mise en œuvre dans OCTIME, merci de vous mettre en relation avec votre cadre pour anticiper les effets éventuels de ce paiement.

Cette mesure est en aucun cas obligatoire, elle reste au libre choix de chaque professionnel.

Le paiement sera fait en automatique. Pour les agents qui ne souhaitent PAS le paiement, merci de l'indiquer par écrit au mail suivant :

salaire.drhe@ch-colmar.fr

Impérativement avant le 30 octobre 2024

Pour les autres professionnels qui ne rentrent pas dans les conditions énoncées, un transfert du solde global (au 31/12/2024) peut faire l'objet d'une demande d'ouverture ou d'alimentation du Compte Epargne Temps selon les règles en vigueur.

Affaire suivie par :	Approbateur :
Eléonore BENEL Responsable RH	La Directrice des Ressources Humaines des Hôpitaux Civils de Colmar Catherine ROMMEVAUX